



# Breuillet

**ARRETE DU MAIRE**

**AM/001/2025**

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT SUR LA NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT RUE DES PRAIRIES

Le Maire de la Commune de BREUILLET, (Essonne),

**Vu** le Code Générale des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** l'article R 411-18 du Code de la Route,

**Vu** l'événement des « **VŒUX DU MAIRE** » organisés au GYMNASSE François Ruiz,

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules durant l'évènement et dans l'intérêt de la Sécurité Publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Du vendredi 17 janvier à partir de 08h00 au samedi 18 janvier 2025 08h00, 5 places de stationnement situées sur la droite du parking de la plaine des sports devant l'entrée du gymnase, seront neutralisées,

**ARTICLE 2 :** Une signalisation sera mise en place dès le vendredi 17 janvier 8h00 par les agents des services techniques de la commune et sera enlevée dès la fin de la manifestation.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi,

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET, Madame la Responsable de la Police Municipale et tous agents habilités de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des actes administratifs du Maire.

FAIT A BREUILLET, le SIX JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

### **Ampliation du présent arrêté sera transmis à :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET,
- Madame la Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef des Pompiers de BREUILLET,



Madame/Le Maire,

Véronique Mayeur.